

CONVOCAION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

À Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Affaire suivie par :
M. Thibaud CHAILLOU, DGS
Courriel : dgs@mairie-langogne.fr

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie de Langogne (salle du conseil municipal, 2^{ème} étage) le :

MARDI 14 MARS 2023 à 18 heures 00

Selon l'ordre du jour suivant :

- I. Appel nominatif des conseillers et vérification du quorum ;
- II. Ouverture de la séance ;
- III. Désignation du secrétaire ;
- IV. DÉLIBÉRATIONS :
 - 1°) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2023 ;
 - 2°) Domaine et patrimoine – Aliénations – Vente de tout ou partie des parcelles ZC 269 et ZC 257 recadastrées ZC 334 et ZC 332 à l'entreprise CBDG
 - 3°) Domaine et patrimoine – Aliénations – Vente de la parcelle ZC 308 et d'une partie de la parcelle ZC 305 recadastrée ZC 330 à l'entreprise Déco-Flash
 - 4°) Domaine et patrimoine – Aliénations – Vente de la parcelle ZC 312 et d'une partie de la parcelle ZC 297 recadastrée ZC 324 à l'entreprise Lango'Primeurs
 - 5°) Finances publiques – Décisions budgétaires – Tarifs applicables au Musée de la Filature des Calquières
 - 6°) Finances publiques – Subventions – Demandes de subventions et plan de financement au titre de la DETR, de la DSIL, du Fonds Vert, du FEDER ou de l'ADEME pour les projets 2023
 - 7°) Fonction publique territoriale – Tableau des effectifs
 - 8°) Fonction publique territoriale – Organigramme des services
 - 9°) Fonction publique territoriale – Fixation de la valeur des titres-restaurants et de la participation de la commune
 - 10°) Fonction publique territoriale – Agents contractuels – Création d'emplois saisonniers non-permanents
- V. Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal ;
- VI. Questions de fin de séance

Vous trouverez joints à cette convocation la note de synthèse ainsi que les différentes annexes. Par ailleurs, en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales, je vous précise que les dossiers relatifs aux points examinés à l'ordre du jour peuvent être consultés dans le bureau du DGS de la Ville de Langogne, M. Thibaud CHAILLOU, sur rendez-vous.